

Bon No: 004418307		1ere Gachée: 09:21 (1)		Date: 01/04/2026		ROG300326135733		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.50 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
client: 410682		PITOR/FRANSORET SAS		SAS FRANSORET 9003 RTE DE STE MENEHOULD 51360 Saint-Brice-Courcelles		M87		8x4 ROUXEL BRIS	
chantier: 068233						REIMS		M87	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
09:00						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJMRT5D150		REMBLAIS TECHNIQUE						consistance(7) Dmax	
								S5 5	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						150			
appellation commerciale MORTIER REMBLAIS S5 CEM2 150KG									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				MAPEAIR SPHRE OPTIMA 1369				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1